

AVIS PUBLIC

Le Conseil municipal de Crabtree prendra connaissance d'un avis du Comité consultatif d'urbanisme relativement à une demande de dérogation mineure, lors de la séance ordinaire du 7 avril 2025 à 19 h à la salle du Conseil, lieu ordinaire des séances.

La demande de dérogation mineure concerne le 170, chemin Brousseau.

Cette demande de dérogation mineure aurait pour effet d'autoriser que la hauteur du garage dépasse celle de la maison de 30 cm et que la superficie d'implantation du garage excède le 50% de la superficie d'implantation du bâtiment principal.



Tout intéressé peut se faire entendre par le Conseil municipal lors de cette séance, et la décision du Conseil sera rendue lors de ladite séance relativement à cette demande de dérogation mineure.

Donné à Crabtree, ce 4 mars 2025

Pierre Rondeau

Secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, **Pierre Rondeau**, secrétaire-trésorier de la municipalité de Crabtree, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil le 4 mars 2025 entre 10 h et 17 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 4 mars 2025

